



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2011

Présents : MM. SCHULTZ - GATEAUD - DUBOIS - BERTHOUD - GALLAND - PETRILLO - GOBET - LYOT - Mmes TARDY - LAGRANGE - DASSONVILLE - COMTE

Excusés ayant donné pouvoir : M. COULON pouvoir à M. DUBOIS - Mme EVANNO pouvoir à M. GATEAUD

Absents : M. SARAS

Convoqués en séance ordinaire le lundi 16 mai 2011

Désignation d'un secrétaire de séance : Patrick LYOT

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 15/04/2011, le conseil délibère.

1^{er} POINT : APPROBATION DES TRAVAUX DE LA CAO

- Programme de voirie 2011

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite à l'ouverture des plis par la commission d'appel d'offres du 16 mai 2011 à 17 H concernant la consultation pour les travaux de voirie 2011, l'entreprise SAS EUROVIA BOURGOGNE - 21 rue Paul Sabatier - BP 80192 - 71105 CHALON/SAONE a été retenue.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer le marché d'un montant de 69 583.25 € HT soit un montant de 83 221.57. € TTC et toutes pièces afférentes à ce marché,

Il propose de réunir la commission voirie afin de définir ensemble de l'opportunité de la réalisation ou non de cet équipement. Il informe également qu'un contact a été pris avec le Syndicat de Cylindrage pour des travaux de busage, curage fossés et divers petits travaux de voirie.

- Réfection de la salle de classe des CP/GS

Monsieur le Maire rapporte au conseil municipal que suite à l'ouverture des plis par la commission d'appel d'offres du 16 mai 2011 à 18 H concernant la consultation pour les travaux de réfection de la salle de classe des CP/GS, que seuls 3 lots sur 6 sont fructueux. Concernant les 3 lots restants, la CAO a demandé au cabinet BECa de prendre contact avec des entreprises locales pour les lots 3 et 4. Une réunion de la CAO est reprogrammée le 08 juin 2011 à 15 h. Après débat, Monsieur le Maire demande aux membres présents de l'autoriser à signer le marché pour la somme maximum de 34 360 € HT (montant estimé par le cabinet BECa). Accord à l'unanimité.

2^{ème} POINT : EXAMEN DE LA REPRISE ÉVENTUELLE DE LA GESTION DU GÎTE DE DOMANGE ACTUELLEMENT GÉRÉ PAR LE SIVOM DU VAL LAMARTINIEN

Monsieur le Maire rapporte que suite à la réunion de la commission des finances le 12 mai, une analyse des documents comptables du budget annexe « Maison des Loisirs Nature » du SIVOM du Val Lamartinien a été réalisée (budgets 2010 et 2011, compte administratif 2010).

Il présente aux membres présents une partie du projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu par la Préfecture de Saône-et-Loire, proposant entre autre la rationalisation des syndicats mixtes existants (suppression, transformation ou fusion).

Il est proposé un dispositif de remboursement dégressif de la dette par les communes adhérentes au SIVOM du Val Lamartinien soit : 2012 : 100 % des cotisations seront versées - 2013 : 70 % - 2014 : 50 %.

Si le taux d'occupation du gîte n'a pas atteint les 25 %, la contribution des communes serait de 20% en 2015.

Reprise effective du gîte au 1^{er} janvier 2012.

Exposé entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE de reprendre la gestion de la « Maison des Loisirs Nature » en charge actuellement par le SIVOM du Val Lamartinien sous les conditions de participation au remboursement de la dette énoncées ci-dessus

DONNE pouvoir au Maire pour effectuer les démarches auprès de la Préfecture, du SIVOM du Val Lamartinien, de la CAMVAL et des communes adhérentes.

3^{ème} POINT : PROJETS D'ECLAIRAGE PUBLIC - SYDESL

1. Travaux neufs / Demande n° 11EP900272

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du projet d'éclairage public « travaux neufs Le Munet » transmis par le SYDESL et indiquant un coût total de travaux d'un montant de 3 145.36 € HT. Le plan de financement mentionné dans le courrier précise notamment le coût HT à la charge de la commune pour 2 629.90 € arrondi à 2 700 €. Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le projet présenté par le SYDESL.

2. Déplacement d'ouvrage Rue Favier n°124 / Demande n° 11EP900210

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du projet d'éclairage public « déplacement d'ouvrage n° 124 rue Favier » transmis par le SYDESL et indiquant un coût total de travaux d'un montant de 625.20 € HT entièrement financés par le SYDESL. Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le projet présenté par le SYDESL.

4^{ème} POINT : DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN MATIÈRE DE MARCHÉ PUBLIC

Monsieur le Maire décide de retirer ce point de l'ordre du jour.

5^{ème} POINT : INTÉGRATION D'UNE PARTIE D'UNE PARCELLE PRIVÉE AU DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE

Après avis favorable de M. et Mme VALENTIN, propriétaire du bar/tabac, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'acquérir une partie du trottoir (1m40) du café « La Taverne » pour l'intégrer dans la voirie (domaine privé).

Exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE l'acquisition d'une partie de la parcelle I n° 1234 appartenant à M. et Mme VALENTIN pour l'euro symbolique.

6^{ème} POINT : PROJET ATELIERS MUNICIPAUX ET SURFACE COMMERCIALE

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil de l'entrevue qu'il a eue avec M. et Mme MEUNIER et M. BOUILLOT du cabinet CELSIUS EQUIPEMENT, spécialisé dans l'aménagement des boulangeries.

Un accord de principe a été donné pour réaménager les ateliers municipaux en boulangerie-pâtisserie/supérette.

Il précise également que la construction des nouveaux ateliers ne pourra se réaliser que lorsque la révision du PLU sera approuvée. Actuellement, la zone envisagée (zone de loisirs) ne permet pas la construction d'un tel bâtiment. Il informe également que la surface souhaitée pour l'activité commerciale serait de 200 à 240 m².

Il est souhaitable d'évaluer auprès des commerçants le délai nécessaire à la construction du local technique et à la mise à disposition du local commercial.

7^{ème} POINT : SURVEILLANCE AU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire rapporte à l'assemblée la réunion exceptionnelle du conseil d'école réuni le 13 mai 2011 suite à la demande de l'association du restaurant scolaire. Elle a eu pour objet l'éventuelle modification des horaires de l'école afin d'augmenter l'amplitude horaire des deux services des déjeuners des enfants. Présents au débat : les parents, l'association précitée, les agents communaux en charge de la surveillance, les enseignants. Il rappelle le fonctionnement du service : les enfants sont pris en charge de 12 h jusqu'à 13 h 20. Pendant cette période, les enfants ne sont plus sous la responsabilité de l'Etat mais sous celle du Maire.

Les trois agents communaux chargés de la surveillance des enfants ont déclaré, lors de la réunion, que le temps nécessaire à la prise du repas était suffisant (40 minutes par service pour chacun des 2 services). Par contre, il s'avère qu'il y a un manque d'effectif pour la surveillance des enfants en dehors des repas. Monsieur le Maire a proposé de renforcer l'effectif de surveillance afin d'améliorer la sécurité des enfants. Cette mesure a été acceptée avec enthousiasme par l'ensemble des participants.

Il propose aux membres du conseil municipal la création de 6 h hebdomadaires annualisées sur la durée de la période scolaire pour renforcer la surveillance des enfants dans la cour de récréation (lundi, mardi, jeudi, vendredi de 12 à 13 h 30).

Exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 1 abstention, AUTORISE le Maire à procéder au recrutement.

8^{ème} POINT : CRÉATION D'UN EMPLOI SAISONNIER - SERVICE ESPACES VERTS

Le Maire explique à l'assemblée qu'il souhaite apporter une aide aux espaces verts pendant la période estivale et qu'il y aurait lieu, de créer un emploi saisonnier d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet pendant une partie de la période estivale pour une durée de 6 semaines.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, DECIDE de créer un emploi saisonnier d'adjoint technique de 2^{ème} classe à compter du 14 juin jusqu'au 31 juillet 2011 et PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 H.

9^{ème} POINT : ONF - VALEUR DE RETRAIT - VENTE DE BOIS

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la réunion de la commission Forêt le 17 mai en présence de M. HOMERVILLE, technicien forestier ONF. La commune demande un seuil de retrait des ventes de bois pour un prix minimum de : 38 € pour les douglas - 30 € pour les sapins - 5 € pour les feuillus soit des recettes prévisionnelles minimum de 58 395 € y compris les taxes d'affouage.

10^{ème} POINT : DEVIS DIVERS

- Appareils de fitness (muscultation & cardio training) pour l'aire de jeux de la salle polyvalente. Accord à l'unanimité.
- Tables à sceller pour l'aire de jeux à la salle polyvalente (dont 1 avec emplacement PMR). Accord à l'unanimité.
- 8 panneaux de signalisation « interdiction véhicules à moteur » dans les bois communaux. Accord à l'unanimité.

11^{ème} POINT : INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Installation d'un nouveau paratonnerre sur l'église Saint-Germain (l'ancien n'étant plus conforme)
- ✓ Danger imminent à l'église Saint-Germain : une moulure du plafond menaçait de se détacher. Une intervention rapide de l'entreprise GLG a permis la dépose de la moulure (80 Kg). Des fissures apparaissent sur l'une des voûtes. Le problème n'est pas nouveau. En attente de la réponse de la SDAP (Service Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de S & L).
- ✓ Le creux de Prôle a été vidé. L'intervention pour le curage doit se faire au plus vite.
- ✓ Installation d'une nouvelle main courante au stade de football.
- ✓ Mise en place du plan canicule par le CCAS.
- ✓ Demande de location de la grange « Vallet » par M. et Mme VALENTIN (Café La Taverne) pour stockage de matériel. Accord à l'unanimité.
- ✓ Information PLU : compte rendu sommaire de la réunion du 03 mai. Les prochaines réunions auront lieu les 30 mai et 06 juin pour finaliser le PADD.
- ✓ Filtre à roseaux : La réception des travaux a été faite en novembre 2010. Nous sommes actuellement dans l'année de parfait achèvement. Quelques dysfonctionnements ont été constatés par le service assainissement du Conseil Général (problème d'évacuation des effluents en sortie de filtre). Une réunion est programmée le 24 mai 2011 avec le Cabinet BONNET, l'entreprise ERE, la SDEI. Il sera également évoqué lors de cette réunion la création d'un fossé et d'un merlon pour limiter les des eaux de ruissellement en provenance du terrain jouxtant le site.
- ✓ La vente de verres (2 € l'unité) et de timbres spécifiques à vocation publicitaire afin de promouvoir la commune (1 € l'unité) se fera prochainement à l'agence postale communale.
- ✓ Information contentieux avec M. CLEMENT
- ✓ Lecture de l'arrêté préfectoral portant sur la mise en place de mesures de restriction ou d'interdiction provisoire de certains usages de l'eau dans le département de Saône-et-Loire
- ✓ Mise en place d'un règlement d'utilisation du point d'eau vers la carrière

Tous les points ayant été abordés, la séance s'est levée à 23 h 25

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 08 juillet 2011 à 20 h 30.